



Communiqué à la presse

## ***Avenir de la Caisse des dépôts :***

***Un récent mouvement de nomination au comité de direction de la Caisse des dépôts vient fragiliser un peu plus notre Institution publique alors que le débat sur l'évolution de ses missions et de sa gouvernance va prochainement s'ouvrir dans le cadre notamment de la présentation prochaine du projet de loi dit de « modernisation de l'économie ».***

Suite à une indiscretion parue dans le magazine Challenge, le Directeur général de la Caisse des dépôts a annoncé officiellement dans un communiqué en date du 14 mars l'entrée de M. Alain QUINET au comité de direction de la CDC. Celui-ci étant appelé à devenir le « numéro 2 » de la CDC en remplacement de M. Dominique MARCEL, « invité » à partir.

**La CGT n'a pas l'habitude de commenter les mouvements de Direction mais celui-ci qui vient s'ajouter à d'autres décisions problématiques antérieures, risque de déstabiliser l'équilibre de fonctionnement et l'autonomie républicaine de notre Institution** à un moment où l'avenir de la CDC, est, c'est le moins que l'on puisse dire, questionné tant sur ses missions publiques que sur sa gouvernance.

En effet, M.QUINET, Inspecteur général des Finances, fut antérieurement, membre des cabinets de Messieurs RAFFARIN et VILLEPIN, comme monsieur Augustin de ROMANET. En faisant avaliser par l'Elysée sa nomination à la CDC, le Directeur Général rompt avec un usage quasi-historique, garant de la neutralité et de l'autonomie républicaine de notre Etablissement qui veut que les sensibilités politiques ou les appartenances partisans des principaux dirigeants de la CDC soient au moins diversifiées, sinon équilibrées. Ainsi, son prédécesseur, Francis MAYER, proche de Jacques CHIRAC, fit nommer en 2003, Dominique MARCEL, alors qu'il était l'ancien directeur adjoint du cabinet de L.JOSPIN. Précédemment Daniel LEBEGUE, Directeur Général nommé sous l'ère JOSPIN, s'entoura rapidement de Michel GONNET, provenant du cabinet de M.BALLADUR....

En outre, on peut se demander si le fait de transformer progressivement le Comité de Direction de la CDC en repaire quasi-exclusif de proches de Messieurs CHIRAC ou VILLEPIN, ne conduit pas à transformer la direction de la Caisse des dépôts en « obligée » du Président de la République actuel, au détriment du principe fondateur d'autonomie républicaine de la CDC, vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Enfin, force est de constater qu'avec le départ annoncé de M.MARCEL, la Caisse des dépôts se prive d'un acteur et d'un témoin essentiel de la période récente, comme il l'a d'ailleurs démontré cet automne, à l'occasion des turbulences liées à l'affaire EADS.

Ce mouvement, ajouté à la nomination récente de M.NANTY en provenance du Crédit LYONNAIS, comme DRH du groupe ainsi qu'à d'autres nominations antérieures, introduit manifestement un risque de rupture de la continuité stratégique, culturelle et sociale au sein même de l'Etablissement comme à l'extérieur de notre institution.

**On peut se demander si c'est le meilleur moment. En tout cas, cette dérive fonde la nécessité de développer le rôle des structures de surveillance et de gouvernance de la CDC, notamment en renforçant leur caractère républicain et démocratique par un accroissement du poids du Parlement et par une ouverture à la représentation des forces sociales au sein de sa Commission de surveillance (représentants salariés, syndicalistes, associations...).**

Paris, le 19 mars 2008.

Contact : JP GASPAROTTO (06 07 94 11 20)